



Pension alimentaire bloquer par huissier

Par **franckmeister**, le **22/07/2009** à **22:24**

Bonjour,

je souhaite bloquer l'argent de la pension alimentaire des enfants.
Est possible aupres d'un huissier ...?

si oui comment dois je procéder.?

Cordialement

Par **Marion2**, le **22/07/2009** à **22:40**

Bonsoir,

Absolument pas et heureusement !!!

Cordialement.

Par **franckmeister**, le **23/07/2009** à **00:26**

Il n'existe aucun recours pour placer l'argent de la pension, car ma conjointe verse de l'argent pour son ex compagnon, malheureusement comme tout le monde le sais l'argent est utilise a

des fin personnel et non pour les enfants...

c'est vraiment dommage...

Par **Marion2**, le **23/07/2009** à **08:37**

Bonjour,

Mais votre ex-conjointe élève bien les enfants, elle les nourrit, les habille, etc...

Pourquoi dites vous qu'elle utilise cette pension à des fins personnelles ? Dans la mesure où vos enfants ne manquent de rien, ne dites pas qu'ela pension est détournée.

Cordialement.